



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEILS DE SÉCURITÉ EN CAS DE VAGUES ET DE SUBMERSION

Pour les collectivités

- Informer les populations concernées,
- Protéger les biens avec le concours des services techniques en relevant le mobilier et l'électroménager exposés et réaliser des batardeaux avec des sacs de sable en protection des habitations,
- Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune à proximité du littoral. Le cas échéant, les limiter ou les interdire,
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements,
- Proscrire les activités suivantes : pratique d'activités nautiques, promenade sur les sentiers littoraux.

En cas d'événement significatif

1- Appelez les secours

2- Activez votre Plan communal de sauvegarde si vous en disposez et appelez la préfecture

Pour les particuliers

- Se tenir informé et localiser son kit d'urgence,
- Surveiller la montée des eaux et protéger les biens qui peuvent être inondés,
- Ne pas prendre la mer,
- S'éloigner des côtes et des estuaires,
- Rejoindre le point le plus haut possible ou se réfugier en étage, en dernier recours sur le toit,
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements.